

Direction Primaire

Budapest, le 06 novembre 2025

Dossier suivi par :
Raphaël BEURTIN
direction.primaire@lfgeb.hu

Compte-rendu du 1^{er} conseil d'école

Présents :	<u>LFGEB</u> : Raphaël BEURTIN, Annick VEIGEL, Abel TYTGAT, Dominique CHAPPAZ, Franck LEFEBVRE, Sebastien CAULLIER, Sandra DOLZA, Zsofia BINDER, Axelle WOLF, , Virginie FOULON, Franck VENELLE, Emilie Payel, Gaële LE HANNIER, Mihály BUKOR, Viktoria BOUVET-Szabó
	<u>Parents d'élèves</u> : Krisztina DAVIDNÉ KROKOS, René ANGOUJARD, Viktoria KERÉKES-PUSKAS, Aniko VAS, Bianka MOLNAR, Orsolya STEINHOF, Jérôme LAURENT, Florence SALOME BERTHIER, Thierry BARTOLONI, Thomas VIRMONT, Bela BERDE, Eléonore DE VIMAL, Jérôme TOULOUZE, Sophie CHERGHAOUI
Absents :	<u>Excusés</u> : Virginie VIGUIER, Fabienne VITRICE, Xavier DE TORRES, Zita TOTH, Virginie FOULON, Ilona JONAS, Franck VENELLE
	Annamaria BONHERBE

Secrétaire de séance : Mme Viktoria Bouvet

Le conseil d'école débute à 14h30 et se termine à 16h30.

1. Présentation des membres, choix du rapporteur de séance, rappel des objectifs de l'instance.

Le Conseil d'école est une instance de l'école primaire. Elle est consultative, délibérative et informative.

Elle a pour objet d'évoquer avec les représentants de parents d'élèves élus, les enseignants titulaires et un enseignant représentant les enseignants spécialisés ainsi que toute personne concernée et invitée, toute question relative

- à la structure pédagogique,
- à l'organisation du temps et du calendrier scolaire,
- au projet d'école / d'établissement,
- à l'utilisation des moyens alloués à l'école,
- à la scolarisation des élèves EBEP,
- aux projets et organisations de classes de découverte,
- à l'hygiène, la santé et la sécurité des élèves,
- au matériel et outils pédagogiques,
- à l'accueil, l'information et la participation des parents à la vie de l'école,
- les liens école-collège,

- les actions contre le harcèlement et les discriminations,
- le développement durable et le périscolaire.

Il est présidé par le directeur d'école.

Le directeur informe les parents élus qu'ils ont le droit de réunion dans l'établissement pour évoquer collectivement ou en partie toute question relevant des thématiques citées plus haut, et qu'ils ont accès aux coordonnées des familles ayant donné autorisation avec le droit de les consulter ou contacter en qualité de représentants de parents élus au conseil d'école.

Référence : circulaire 2022-06-21 – AEFÉ

a) Vote des modifications du règlement intérieur

Le règlement intérieur, voté en conseil d'école au trimestre 3 de l'année 24-25 et au conseil d'établissement de juin 2025, est voté à l'unanimité.

Mme De Vimal mentionne toutefois que l'ordre des sanctions n'est pas présenté dans une logique progressive de sanctions. Elle propose de rendre lisible la graduation et la progressivité de celle-ci. M. Laurent propose de nous envoyer une proposition de l'ordre des sanctions pour le prochain conseil après réunion / consultation de membres des parents élus.

2. Effectifs, Structure, Personnel

Question de M. Berde : Quelle est la proportion des élèves magyarophones au LFGEB par rapport aux autres écoles du réseau ? Le directeur répond que, dans le réseau AEFÉ, 60% des élèves ne sont pas français (source AEFÉ 2023) ; au LFGEB, le taux est de 75% : une partie des élèves hongrois (60%) sont toutefois francophones (bi-nationaux) et le dispositif FlSCO est le plus conséquent de la zone Europe de l'AEFE (en nombre d'heures).

Question de M. Berde : Quelles sont les autres nationalités ? Elles sont extrêmement variées et proviennent d'Asie, d'Afrique subsaharienne ou du Maghreb ou encore de l'UE. Les nationalités autres que Française ou Hongroise représentent environ 14% en primaire.

Question de M. Bartoloni : Est-ce qu'on observe une tendance sur les dernières années ou c'est plutôt stable ? Le directeur répond que les taux sont stables, avec cette année toutefois, davantage de francophones recrutés (nonobstant la nationalité), notamment en maternelle, M. Virmont ajoute que l'année dernière, plusieurs familles sont arrivées de France.

Le directeur présente les ressources humaines : en réponse à des questionnements sur les interventions hors enseignants titulaires, le directeur mentionne que les cours de hongrois ne sont pas obligatoires (cadres Aefe pour un établissement conventionné sans accords contraignants bilatéraux) mais recommandés dans un contexte d'établissement conventionné avec une ambition d'ouverture sur le pays hôte et sur le plurilinguisme, ce que le LFGEB met en place. En tout état de cause, l'enseignement de la langue et de la culture du pays hôte ne peut se faire qu'en dehors du temps scolaire de l'éducation nationale française, et dans la limite de 2h supplémentaires de cours, du CP au CM2 (soit 24h + 2h de hongrois, 26h de cours maximum). Ce

sont les cadres AEFÉ que le directeur a remis en place ces dernières années. En maternelle, aucune heure d'enseignement supplémentaire ne peut être ajoutée aux élèves en plus des 24h de cours. Le LFGEB propose donc des séances en co-intervention avec les titulaires de classe, construits conjointement avec des objectifs linguistiques différenciés pour les élèves magyarophones et des non-magyarophones lors de séances construites sur les compétences du programme de l'éducation nationale (mathématiques, agir et s'exprimer à travers les activités artistiques ou l'éducation physique...). Concernant les intervenants en EPS et en Anglais en élémentaire, disciplines normalement assurées par les enseignants (dans leur mission et contrat), il s'agit d'un choix local pour apporter une expertise supplémentaire : les enseignants ne sont toutefois en rien libérés de leur obligation de service auprès des élèves et doivent dans ce cadre agir auprès des élèves soit en co-intervention avec l'intervenant soit à destination d'élèves à besoins dans une autre classe.

3. Pédagogie

a) Nouveaux livrets scolaires - périodicité

Le directeur informe que la plateforme utilisée jusqu'à présent en élémentaire (livréval) a cessé son activité. L'établissement bascule donc sur Eduka qui propose un livret conforme à la matrice et au format du livret officiel de l'éducation nationale française.

Mme Salome demande s'il est toujours possible de retrouver sur Livreval les livrets des années précédentes ?

Mme Cherghaoui confirme que les anciens utilisateurs peuvent présent y accéder, sans date limite mentionnée.

Afin de prendre le temps nécessaire les premiers mois de l'année 25-26 à la configuration et au paramétrage des livrets sur la nouvelle plateforme, la périodicité bascule de trimestres en semestre du CP au CM2. Une note sera envoyée aux familles.

Les maternelles restent sur l'application *Je Valide* pour le « carnet de suivi des apprentissages » et ont une synthèse des acquis en grande section (document institutionnel)

b) Nouveaux programmes

Les enseignants prennent la parole par cycle pour évoquer les changements dans les nouveaux programmes en vigueur à la rentrée de septembre 2025, dans chaque cycle.

Les nouveaux programmes sont publics et accessibles à tous sur le site de l'éducation nationale française, avec les objectifs par niveau.

c) EVAR

Le nouveau programme *EVAR (Education à la vie affective et relationnelle)* est présentée avec des exemples de progressions pour chacun des niveaux, selon les trois axes du programmes « le champ biologique », « le champ psycho-émotionnel », « le champ juridique et social »

Le directeur précise qu'il ne s'agit pas d'une nouvelle discipline ou nouvelle matière, qu'elle n'est pas inscrite à l'emploi du temps des élèves, qu'elle n'apparaît pas sur les livrets scolaires et ne nécessite pas d'outils (manuels ou cahiers) dédié. L'EVAR est davantage un objectif transversal et inter-disciplinaire, qu'on peut retrouver dans la gestion quotidienne du groupe classe, dans les matières EMC ou sciences (Cycle 3) / questionner le monde (Cycle 2)

d) Homologation – AEFÉ / Ministère Education Nationale

Le directeur rappelle le calendrier et les étapes du renouvellement de l'homologation par l'état français du Lycée de Budapest.

Il rappelle les objectifs de l'homologation et ce qu'elle implique.

e) Évaluations repères nationales 2025

Les « évaluations repères » sont une obligation pour tout établissement français de France et du réseau de l'enseignement Français à l'étranger.

Elles se déroulent mi-septembre pour les élèves de tous les niveaux de primaire.

Les évaluations, exercices, consignes, durée des exercices, modalités de correction, sont les mêmes pour tous les établissements afin de favoriser des indicateurs universelles et comparatifs.

Au LFGEB, nous ne faisons pas passer l'épreuve Français aux élèves totalement allophones en première année FLSCO. Ils passent l'épreuve mathématiques avec traduction de la consigne.

Pour les élèves en 2ème année FlSCO ou 1ère année avec un niveau intermédiaire ou avancé, l'épreuve de Français est passée, permettant une prise d'informations sur les compétences à travailler pour les accompagner dans l'apprentissage du français.

Les autres Lycées Français peuvent décider de ne pas faire passer les épreuves aux élèves non-francophones. Le LFGEB comprend un fort taux d'élèves non francophones en cycle 2. Les résultats obtenus, en comparant le LFGEB aux résultats de France et de la ZECO sont donc à analyser avec cette perspective, particulièrement en cycle 2 et en prenant en compte les disparités d'indices morpho-syntaxiques ou grapho-syntaxiques permettant la prise d'indices. A cet effet, la compétence « compréhension » s'améliore d'année en année, lorsque les élèves apprennent à faire ces inférences n'existant pas dans leur langue maternelle.

Les résultats sont satisfaisants dans l'ensemble, avec des progressions au long de la scolarité élémentaire, amenant l'établissement à des niveaux de maîtrise globale égaux ou supérieurs à la des Lycées Français de la Zone d'Europe Centrale et Orientale. D'année en année, aucune compétence n'est en évolution négative.

Les perspectives de progressions des élèves sont repérées et accompagnées en mettant en place des leviers variés : individualisation en classe, APC, Pôle aide et remédiation, PPRE (programme personnalisé de réussite éducative)

f) DELF

La remise des Diplômes de la session 2025 aura lieu à l'Institut Français, en présence de Monsieur l'Ambassadeur et de Monsieur le Conseiller de coopération et d'actions culturelles. Le LFGEB remercie l'Institut pour l'invitation.

La cérémonie se déroulera le lundi 24 novembre 2025 à 17 heures.

Session 2025 : 43 inscrits pour un taux de 100% de réussite. Moyenne 87,4/100.

La session 2026 au lieu probablement début juin 2026. Le LFGEB poursuit son projet, depuis 4 ans, d'inscrire le DELF en examen obligatoire pour tous les élèves neo-francophones de CM2, en prenant en charge les coûts.

Elle concernera environ 50 élèves.

g) pHARe, prévention contre le harcèlement

Cette année 24-25, conformément à la volonté de l'Education Nationale de développer et décliner son plan de prévention contre le harcèlement dans les établissements EFE, le LFGEB met en place des actions spécifiques.

Le pôle ressources est toujours existant, formé, pour prendre en charge les situations signalées par les élèves, les professeurs ou les familles conformément à la procédure, incluant la MPP (Méthode de la préoccupation partagée)

Pendant la semaine de la journée de lutte contre le harcèlement scolaire (jeudi 6 novembre), l'établissement organise une semaine du bien-être avec la participation de l'association Marion la Main tendue : conférences, ateliers pour les élèves de CE2 et CM2, ateliers avec les élèves ambassadeurs, concours affiche et participation au concours « NAH » par les collégiens, installation d'une sculpture prêtée par la mairie du 2e arrondissement

L'équipe ressource composée d'enseignants et AED se réunit tous les mois, notamment en lien avec la cellule de veille.

4. Formations des personnels

Une partie des enseignants sera formée au PSC1 par M.Jurquet, professeurs d'EPS habilité et certifié depuis l'an dernier à former les personnels et les élèves. La formation des enseignants organisant des voyages scolaires est une obligation à l'école primaire et une condition préalable à la tenue de voyages scolaires avec nuitée. Les voyages scolaires des CM2 et des CE1, prévus cette année, pourront donc avoir lieu (sous réserve d'autorisation du directeur, de l'inspectrice et du vote du budget au conseil d'établissement)

Le directeur présente les taux d'inscriptions et de demandes aux formations AEFÉ des personnels du primaire. Il rappelle que l'établissement, conventionné avec l'AEFE, participe financièrement en cotisant auprès de l'AEFE ; la participation des personnels est par ailleurs un des critères de l'homologation.

En plus de la formation premier secours et des formations individuelles inscrites au PFC de l'AEFE pour les personnels (AFZ : actions de formation Zone), l'établissement organise des AFE (actions de formations établissement, en faisant venir des formateurs dans l'établissement : 3 AFE (langue du pays hôte, 3^e année de formation ; co-enseigner co-construire en EPS ; mesurer l'engagement cognitifs des élèves en contexte plurilingue)

Une conférence sur le harcèlement est également proposée aux enseignants dans l'établissement, 2 enseignants y ont assisté.

Plusieurs conférences sur l'école inclusive via le réseau canopée sont également proposées aux enseignants.

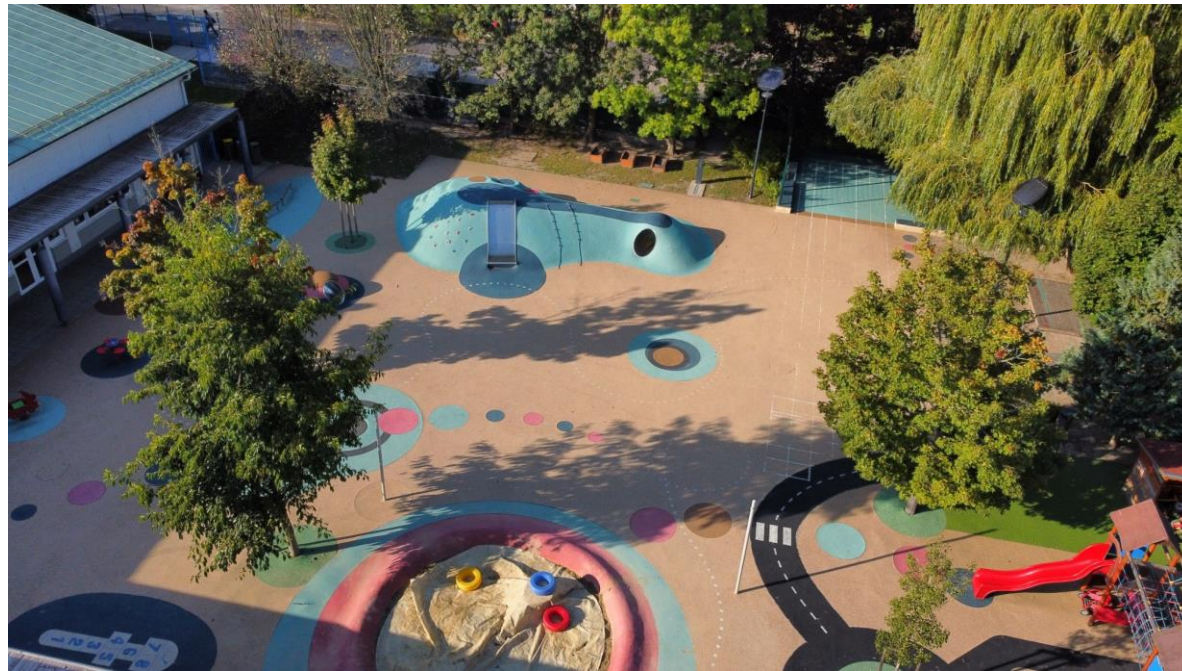
Le temps imparti au conseil d'école (deux heures maximum) étant écoulé, le dernier point prévu à l'ordre du jour « périscolaire » sera traité lors du conseil d'école numéro 2 ; le Conseil d'école s'achève à 16h30.

Le directeur, R.BEURTIN



Conseil d'école 1

Jeudi 6 novembre 2025



Ordre du jour

1. Présentation des membres, choix du rapporteur de séance, rappel des objectifs de l'instance.
 - a. Vote du règlement intérieur
2. Effectifs, Structure, Personnel
3. Pédagogie
 - a) Nouveaux Livrets Scolaires – Périodicité
 - b) Nouveaux Programmes
 - c) EVARS
 - d) Homologation – AEFÉ / Ministère Education Nationale
 - b) Évaluations repères nationales
 - c) DELF
 - d) pHARe
4. Formations des personnels
5. Périscolaire
 - Bilan des inscriptions et de la mise en route des activités.

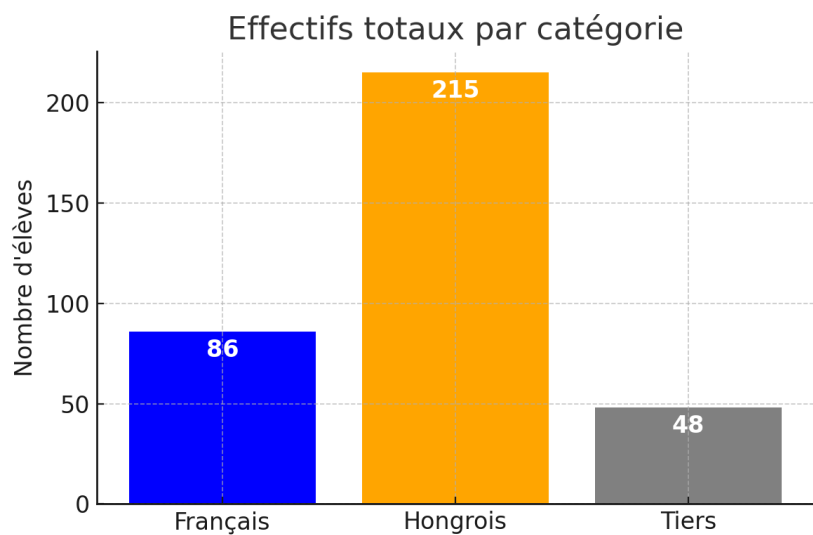
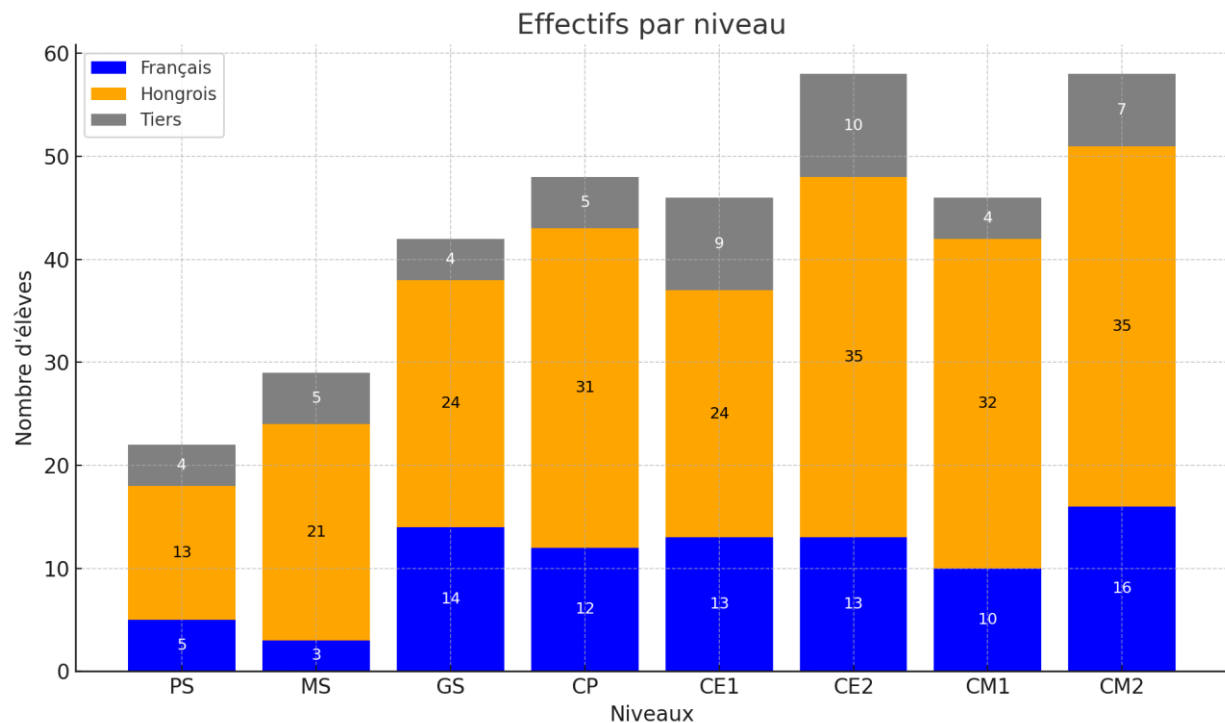
1.a. Vote du règlement intérieur

Propositions de modification soumises au vote :

Remise à jour des alinéas (problème de forme)

4.6.2. : ajouter « en fonction de la gravité de l'acte, la décision telle que définie en alinea 4.6.4 et 4.6.5 peut être appliquer directement. »

2. Effectifs, personnels, structure



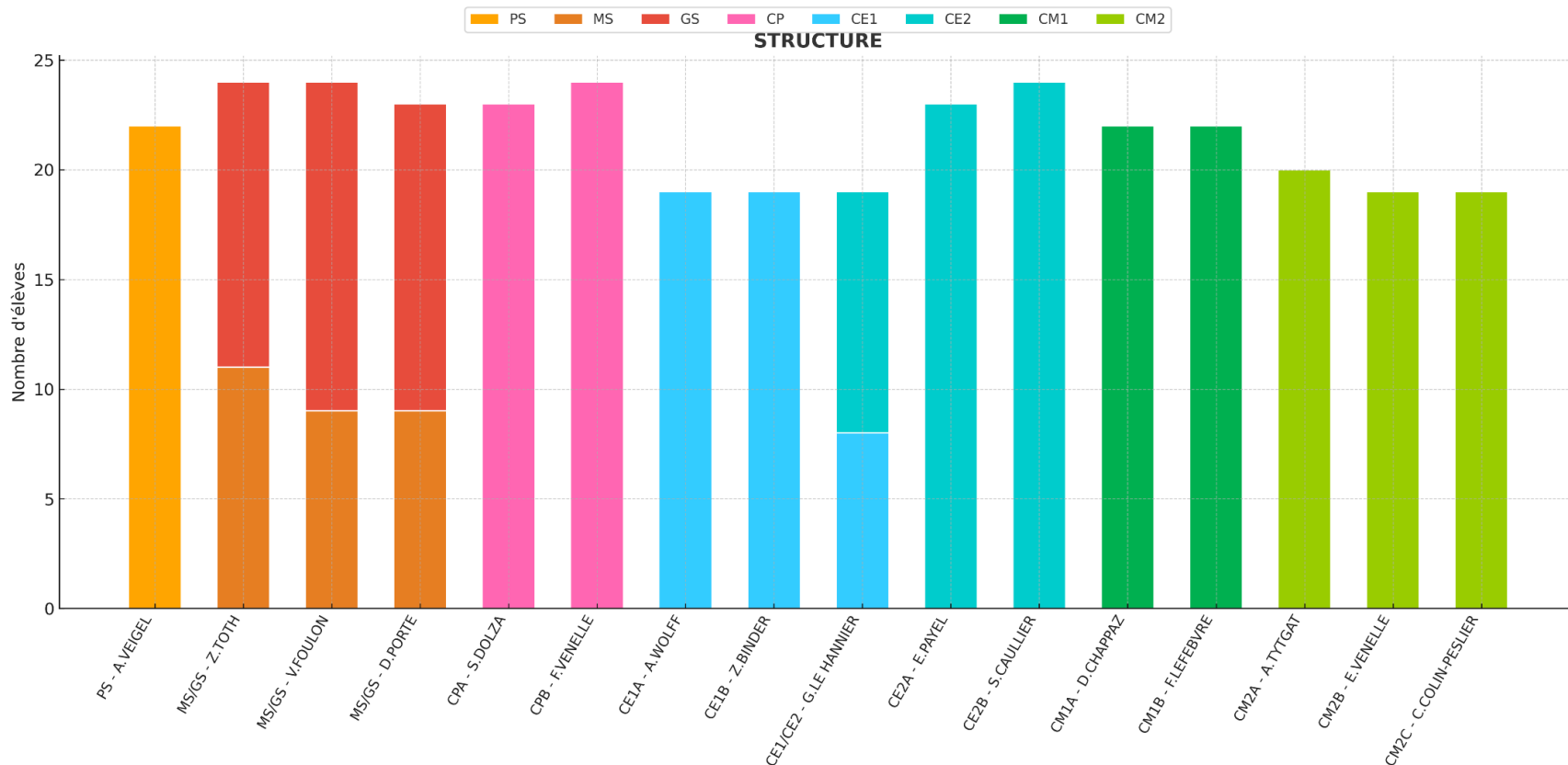
Total effectifs élèves :

93 en maternelle
256 en élémentaire

349 élèves en primaire

1. Effectifs, personnels, structure

Décharge 1 journée (mission EBEP) : Mme Porte et Temps partiel 1 journée : Mme Wolff
Complément TP et décharge : Mme Jonas
Titularisation : Mme Payel
1 nouvel AED : M.Brossaud
Mme Bouvet-Szabo : Assistante Direction – Périscolaire



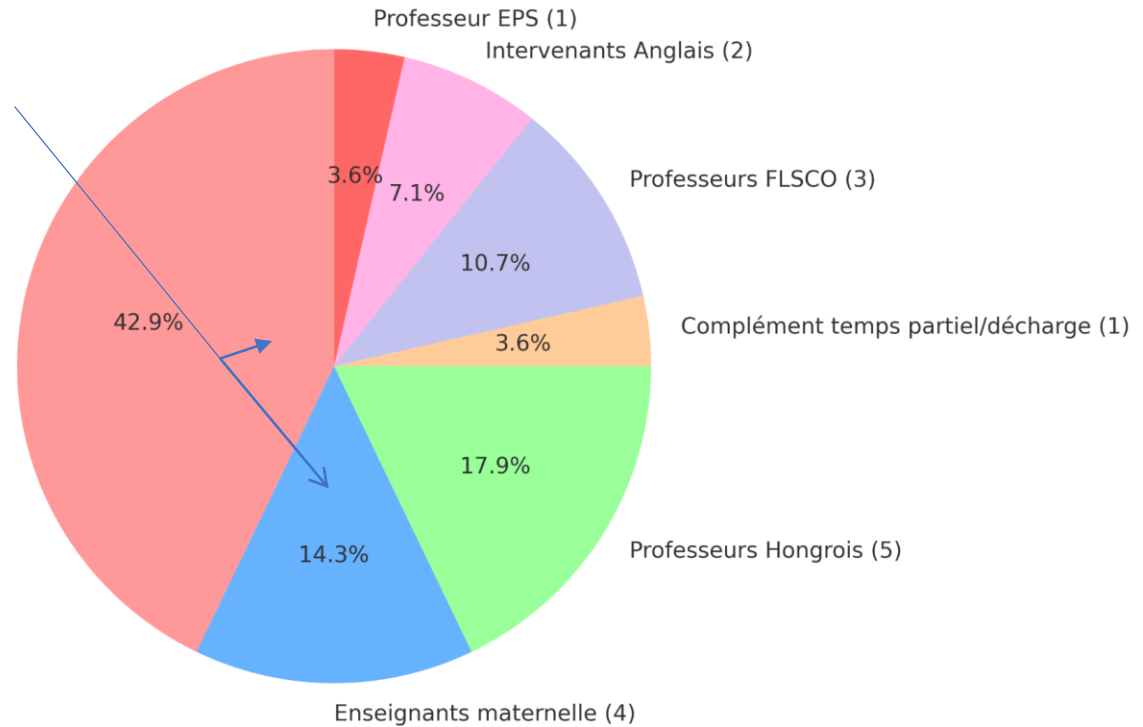
1. Effectifs, personnels, structure

Personnels d'enseignement 27 personnes enseignantes se répartissent ces postes

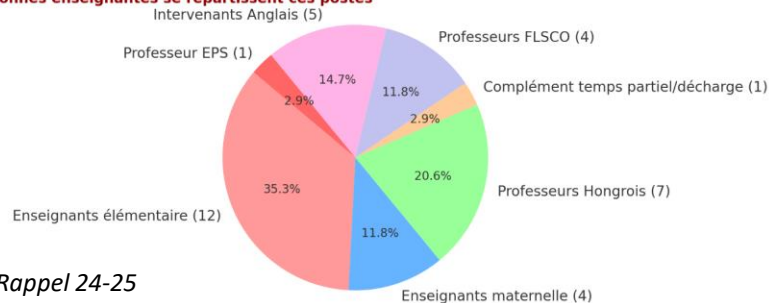
75 % des enseignants titulaires diplômés de l'Éducation nationale française

Enseignants élémentaire (12)

- + 1 psychologue scolaire (mardi et mercredi)
- + 1 assistante direction / Périscolaire
- + 5 ASEM (depuis 2023)
- + 5 AED (surveillant garderie / cantine)
- + une référente santé (soins ponctuels, médicaments)



Personnels d'enseignement 31 personnes enseignantes se répartissent ces postes



Rappel 24-25

3. Pédagogie / Nouveaux livrets scolaires

La plateforme Livreval, avec laquelle l'établissement travaillait, à l'instar de nombreux établissements EFE, pour la réalisation des Livrets périodiques d'évaluations, a mis fin à son activité à l'issue de l'année 2024-2025.

Le LFGEB a fait le choix de s'orienter vers la plateforme EDUKA, déjà utilisée en primaire pour

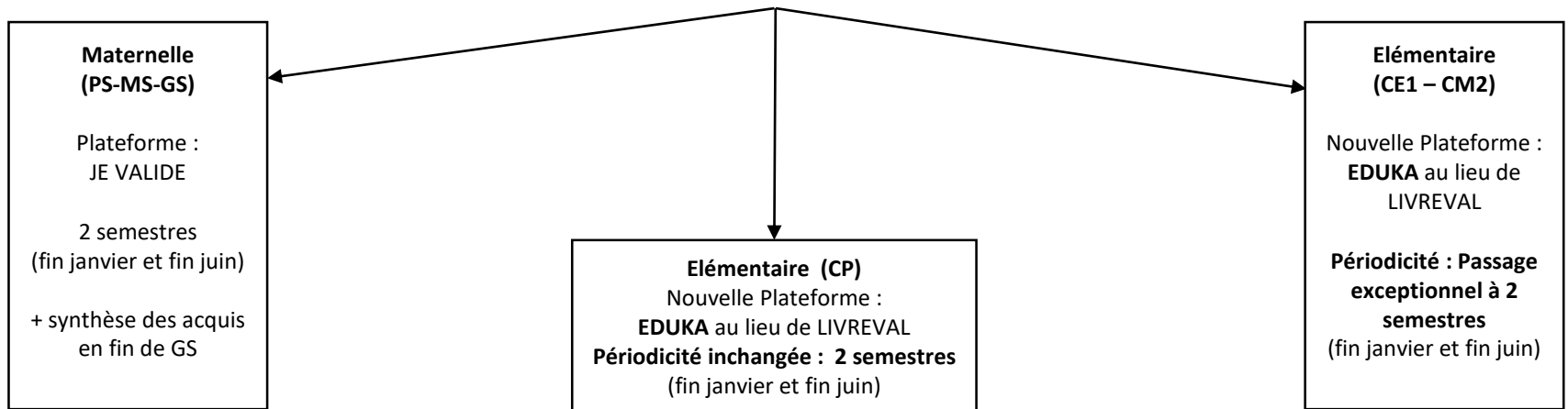
- Les admissions / inscriptions
- Le périscolaires

qui propose un module pour les évaluations et livret (conformes à ceux de l'Education nationale française)

➡ A ce titre, la périodicité de remise des livrets du CE1 au CM2 est ramenée à 2 périodes : semestre 1 (fin janvier) Semestre 2 (fin juin), le temps de configurer les nouveaux modules, se saisir du nouvel outil et de le paramétrer.

Pour les CP, la périodicité est inchangée (2 semestres)

Pour les maternelles, la périodicité et le support sont inchangés (2 semestres et la plateforme « Je valide »)



3. Pédagogie / Nouveaux Programmes

La parole est donnée aux enseignants

Cycle 1 :

Nouveaux programmes Français et mathématiques – Rentrée 2025

Cycle 2 :

Nouveaux programmes de Français, mathématiques – Rentrée 2025

Nouveaux programmes d'EMC (CP 2024, CE1 2025, CE2 2026)

Cycle 3 :

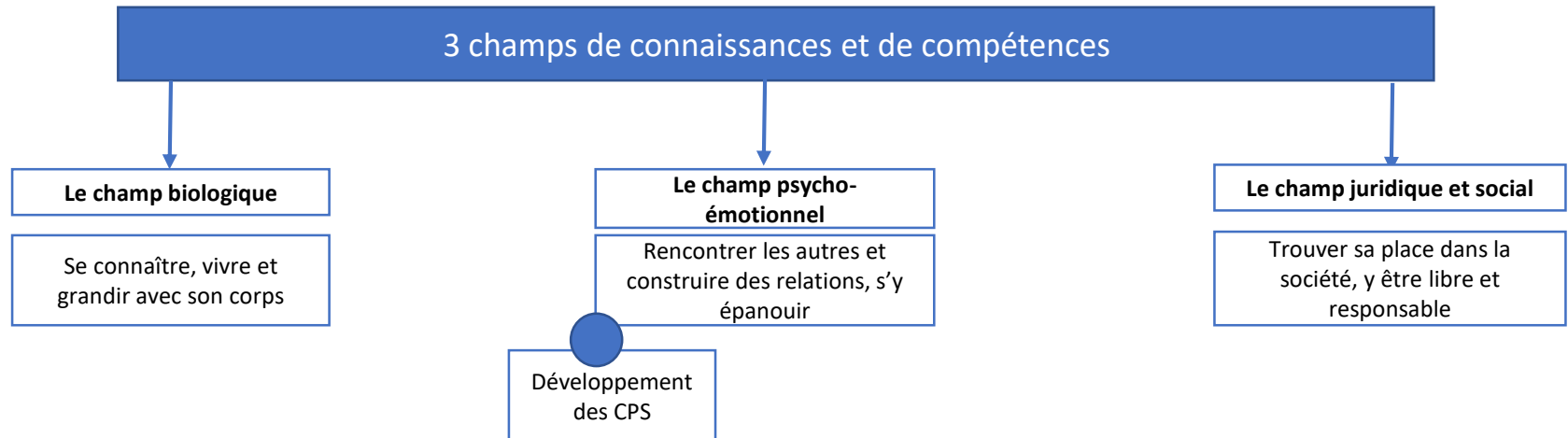
Nouveaux programmes de Français et mathématiques – Rentrée 2025

CM1 / Rentrée 2026 CM2

Nouveaux programmes d'EMC (CM1 2024, CM2 2025)

3. Pédagogie / EVAR

- ➔ Article L312-156 du code de l'éducation
Loi N°2001-588 du 4 juillet 2001
- ➔ Information et éducation à la sexualité sont dispensées dans les écoles, collèges et lycées.
Elle se déploie de manière progressive de la maternelle au lycée
- ➔ Elle prend la forme **d'une éducation à la vie affective et relationnelle en primaire** et
À la vie affective et relationnelle et à la sexualité au collège et lycée



3. Pédagogie / EVAR

Niveau	Se connaître, vivre et grandir avec son corps	Rencontrer les autres et construire des relations, s'y épanouir	Trouver sa place dans la société, y être libre et responsable
PS	Connaître son corps. Comprendre ce qu'est l'intimité.	Apprendre à exprimer son accord ou son refus, apprendre à envisager et à respecter un refus.	Appréhender et comprendre l'égalité entre les filles et les garçons et la liberté d'être soi-même.
MS (ou avant si l'enfant est capable)	Connaître son corps et identifier des émotions .	Identifier une personne de confiance (adulte, enfant), apprendre à faire appel à eux.	Vivre l'égalité entre les filles et les garçons. Découvrir les différentes structures familiales et les respecter.
GS (ou avant si l'enfant est capable)	Connaître son corps, ses sensations et ses émotions.	Identifier différents types de sentiments dans sa relation à l'autre.	Découvrir les ressemblances et les différences entre les autres et soi, respecter les autres dans leur différence ; être respecté par eux.
CP	Connaître son corps. Comprendre ce qu'est l'intimité .	Comprendre la diversité des émotions et des sentiments : les siens et ceux des autres.	Appartenir à une famille , comprendre la nature, la fonction et le sens des liens familiaux.
CE1	Grandir, avoir une bonne connaissance et estime de soi (les corps différents), protéger son intimité.	Comprendre les différentes dimensions (affectives, éthiques, sociales et légales) d'une relation humaine.	Promouvoir des relations égalitaires, repérer des discriminations issues de stéréotypes , notamment de genre.
CE2	Se sentir bien dans son corps et en prendre soin.	Comprendre ce qu'est le consentement , les différentes manières de le solliciter et de l'exprimer ou d'accepter et de respecter un refus.	Connaître ses droits (convention de 89)
CM1	Connaître les changements de son corps (puberté)	Apprendre à développer des relations constructives et à repérer les situations de harcèlement.	Promouvoir des relations égalitaires et positives ; comprendre les stéréotypes pour lutter contre les discriminations.
CM2	Connaître et comprendre les changements de son corps et celui des autres. (reproduction etc)	Promouvoir des relations positives, apprendre à repérer et se protéger des violences sexistes et sexuelles.	Prévenir les risques liés à l'usage du numérique et d'Internet.

3. Pédagogie / Renouvellement d'homologation

Une procédure d'homologation encadrée par de nouveaux textes réglementaires

La campagne d'homologation pour l'année scolaire 2025-2026 [☞](#) a ouvert officiellement le 5 septembre dans un contexte nouveau.

La note de service qui fixait les procédures et le calendrier de l'homologation pour l'année en cours cède désormais la place à un **décret** et à un **arrêté** relatifs à l'homologation des établissements d'enseignement français à l'étranger (décret n° 2025-611 du 2 juillet 2025 [☞](#) et arrêté du 25 août 2025 [☞](#)). Ils ont été publiés au Journal officiel respectivement le 3 juillet et le 28 août 2025.

Le décret entérine deux dispositions substantielles :

1. Le conditionnement de l'homologation à la signature d'un accord de partenariat avec l'AEFE (Art. R. 451-2-6.).
2. La possibilité pour les établissements d'enseignement français à l'étranger homologués de faire, à tout moment, l'objet d'une inspection des services du ministre chargé de l'Éducation nationale, des services du ministre de l'Europe et des Affaires étrangères et de l'AEFE (Art. R. 451-2-2.).

Le décret ne comporte pas d'autres nouvelles obligations : les critères d'homologation demeurent. Toutefois leur entrée dans le **code de l'éducation** est essentielle dans la mesure où le décret sécurise les décisions de l'administration ou le silence de celle-ci dans les conditions d'attribution et de maintien de l'homologation.

Outre le respect des critères visant à garantir la qualité de l'enseignement français à l'étranger, le décret détaille les modalités de renouvellement de l'homologation, ainsi que les décisions susceptibles d'être prises par le MEAE et le MENESR en cas de manquement aux obligations résultant de l'homologation. Les établissements peuvent ainsi être placés sous observation ou placés en année probatoire sur décision de l'administration. Il clarifie enfin la répartition des rôles entre les différentes administrations qui coordonnent la procédure d'homologation (MENESR, MEAE, AEFE).

Entrée en vigueur : le 1^{er} septembre 2025

Les critères :

- 1° Il respecte et met en œuvre les dispositions de l'article R. 451-1 ainsi que celles des articles auxquels il est fait renvoi ;
- 2° Le français est la langue principale d'enseignement, des instances et de vie dans l'établissement et l'enseignement dispensé a notamment pour objectif la maîtrise de la langue française ;
- 3° L'établissement est ouvert aux enfants de nationalité française résidant hors de France ainsi qu'aux enfants de nationalité étrangère ;
- 4° Il propose une politique linguistique plurilingue ;
- 5° Il dispose d'un personnel qualifié et régulièrement formé et met en œuvre une politique de ressources humaines ;
- 6° Il procède à l'évaluation des élèves et les prépare aux examens, diplômes, certifications et attestations du système éducatif français ;
- 7° Il dispose de locaux et d'équipements adaptés aux exigences pédagogiques, d'hygiène et de sécurité.

Dates LFGEB :

Mercredi 18/11 , jeudi 19/11 et vendredi 20/11 :
visite des Mmes Vitrice et Faldi (1^{er} degré) , Mme Bobée (2nd degré)
- Visites des classes, rencontres et entretiens avec les personnels et parents d'élèves

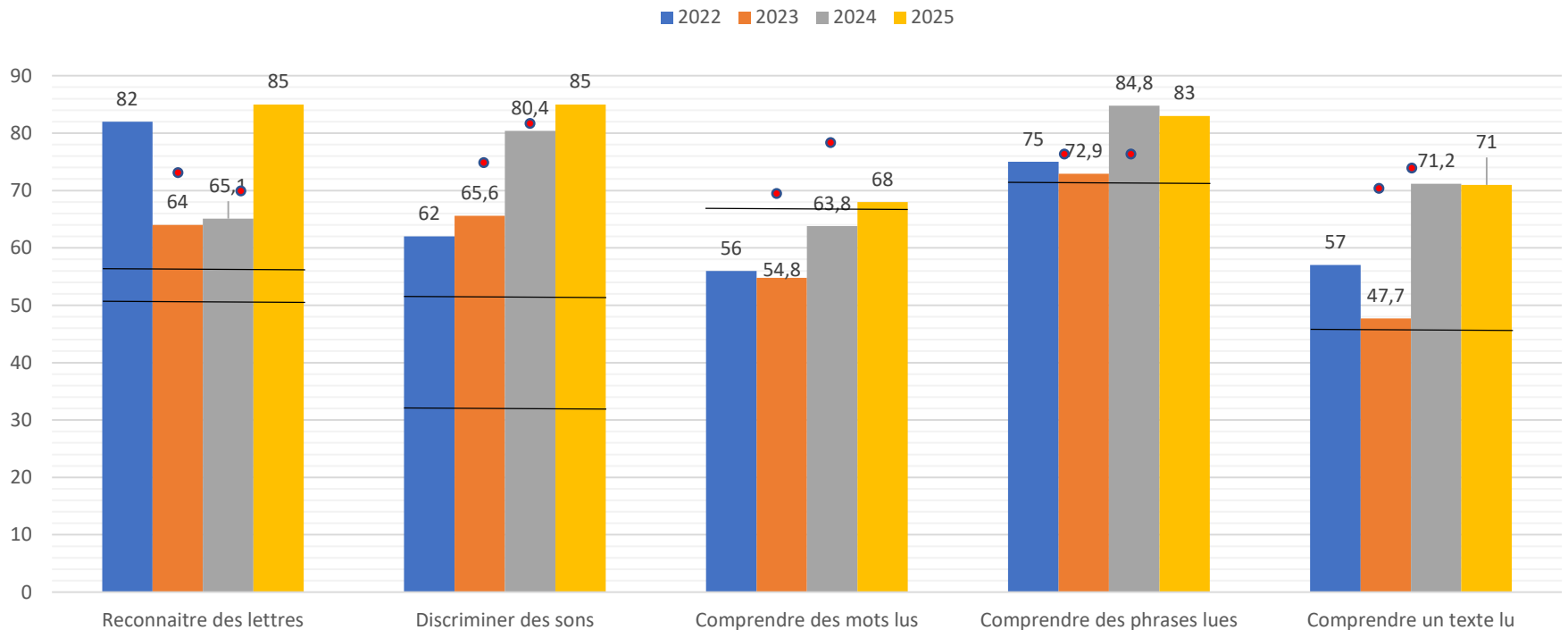
Dossier de suivi envoyé mi-octobre, visé par le
COCAC

3. Pédagogie / Evaluations Repères Nationales

Les points rouges représentent les résultats moyens des EFE en ZECO

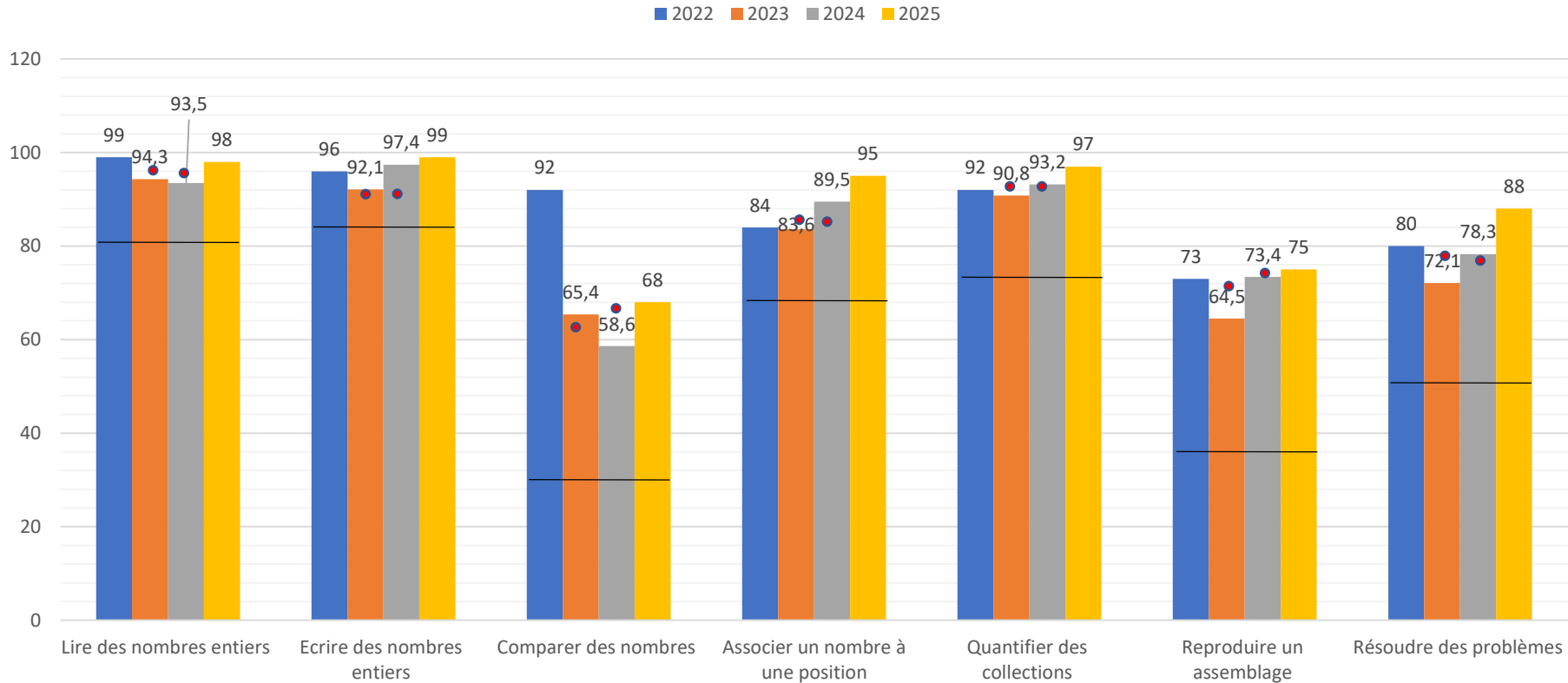
Les barres horizontales noires représentent les seuils de maitrises de compétences attendues par le MENJ en deçà desquels un élève est considéré « fragile » ou « à besoins »

CP - Comparaison des résultats en Français



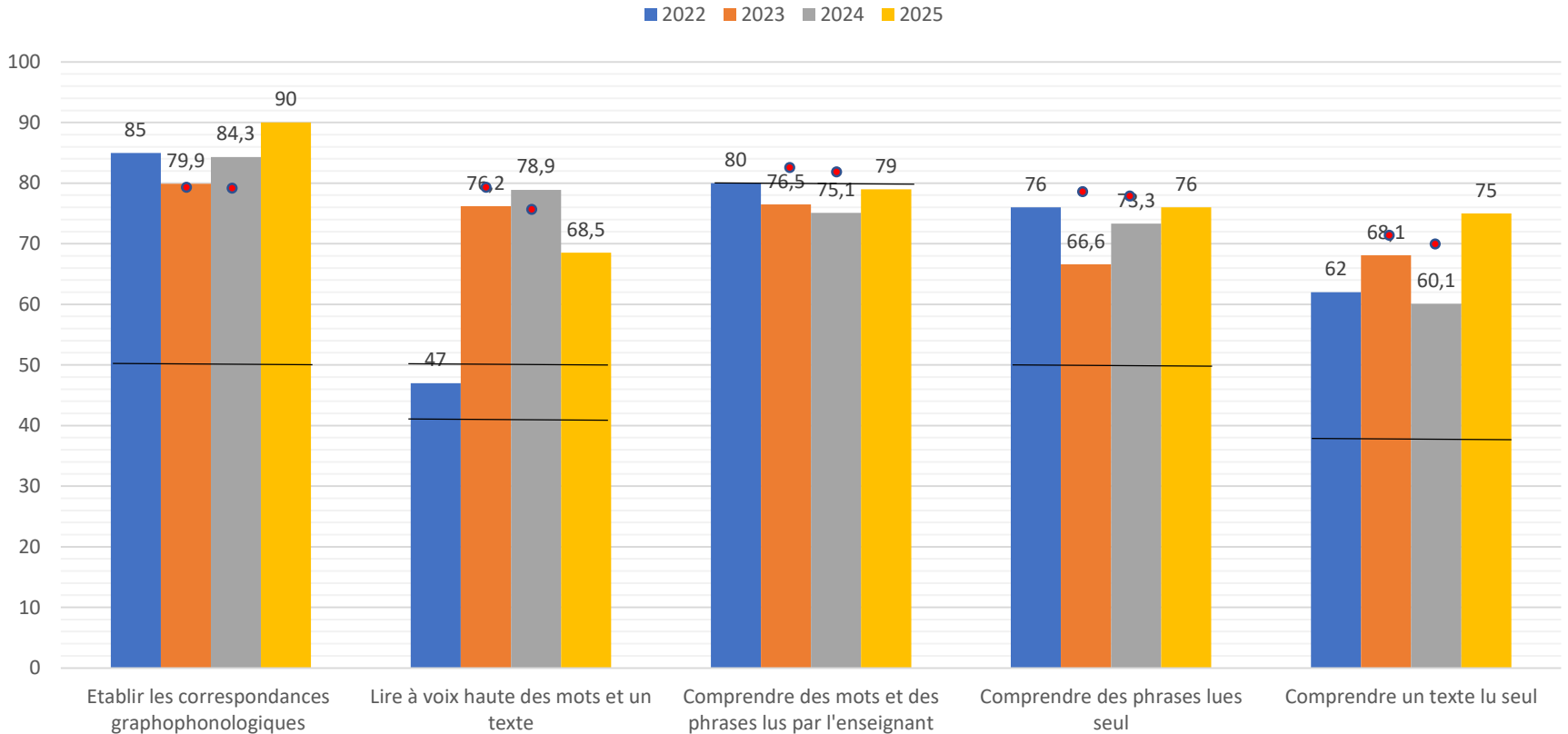
3. Pédagogie / Evaluations Repères Nationales

CP- Comparaison des résultats en mathématiques



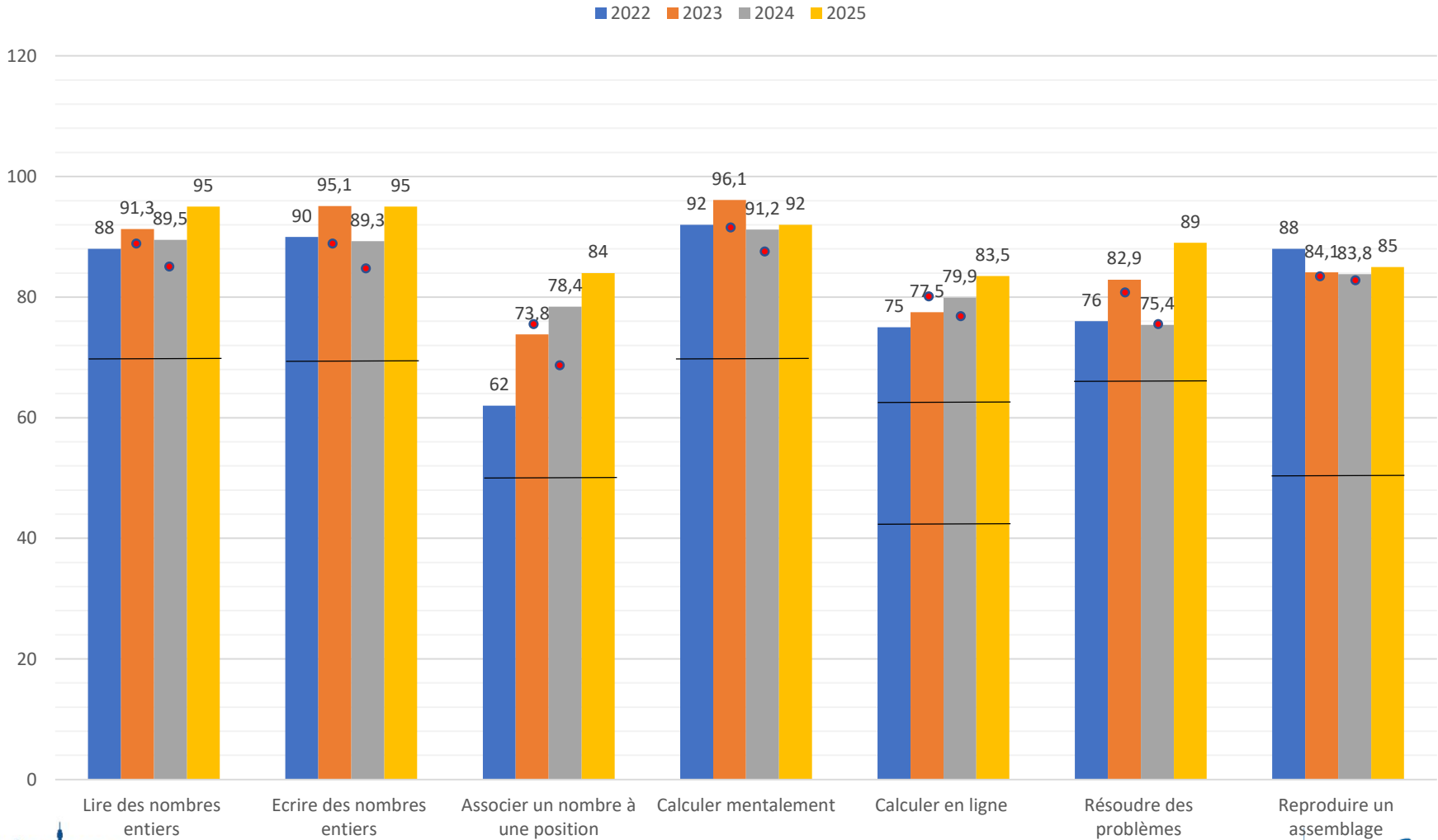
3.Pédagogie / Evaluations Repères Nationales

CE1 - Comparaison des résultats en Français



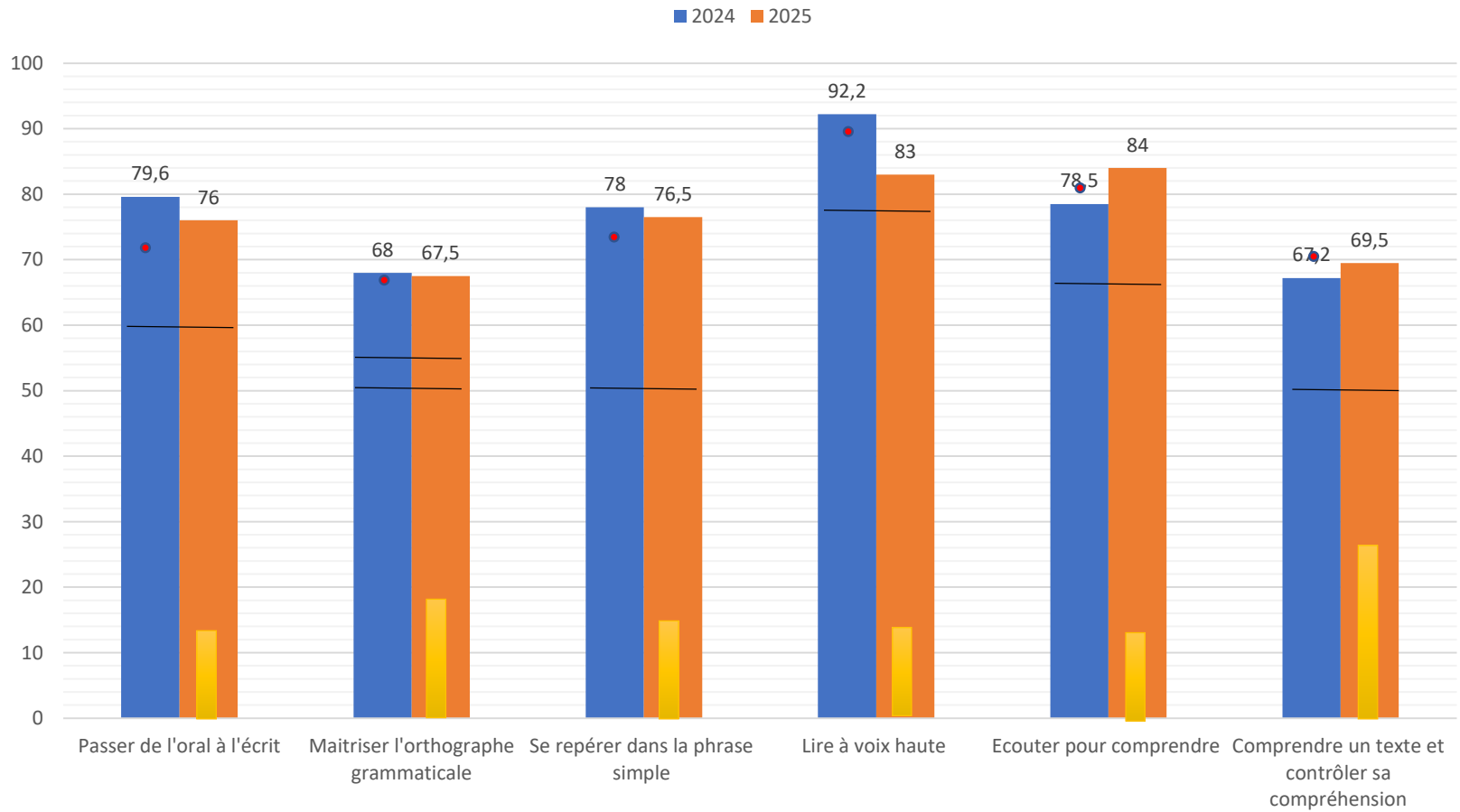
3. Pédagogie / Evaluations Repères Nationales

CE1 - Comparaison des résultats en mathématiques



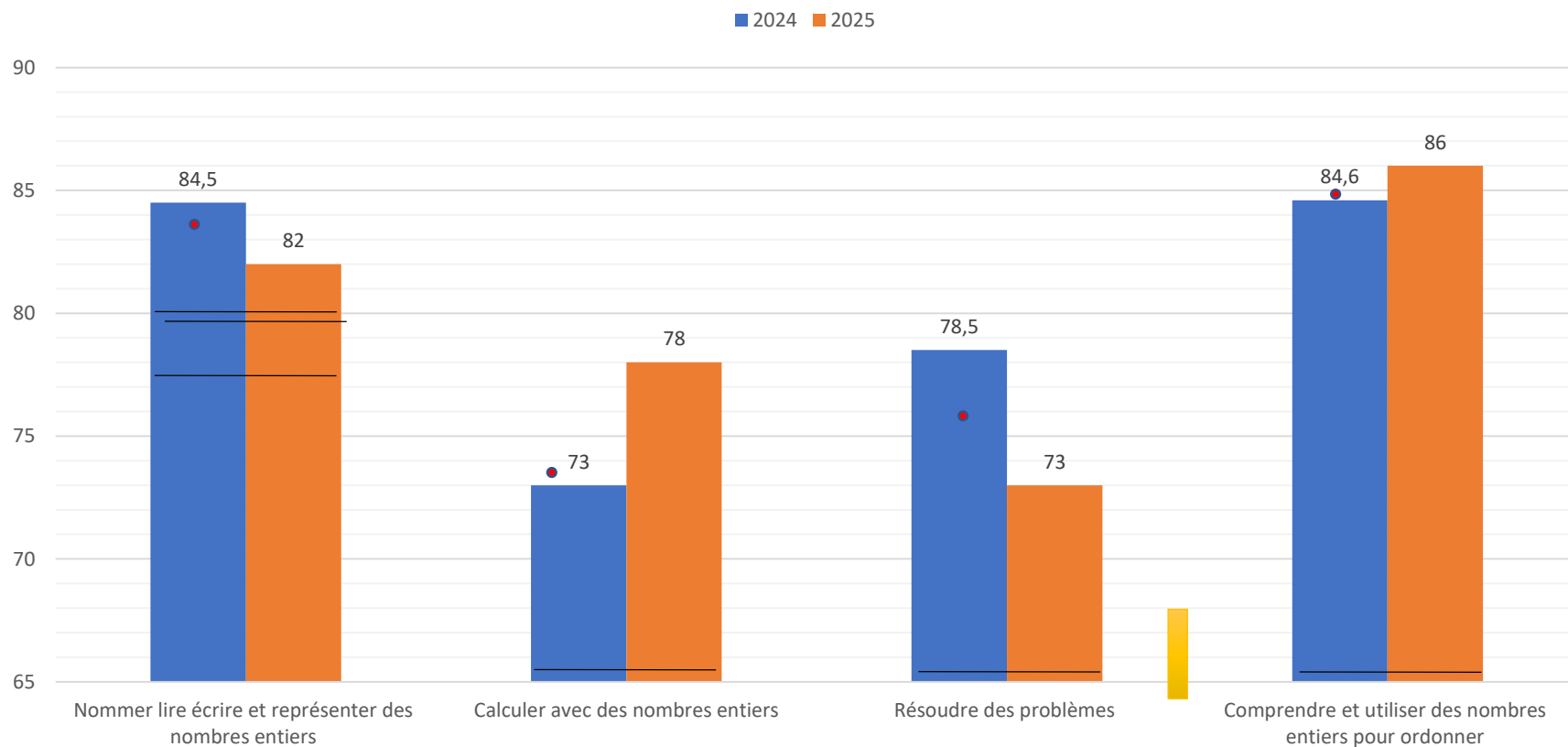
3. Pédagogie / Evaluations Repères Nationales

CE2 - Comparaison des résultats en Français



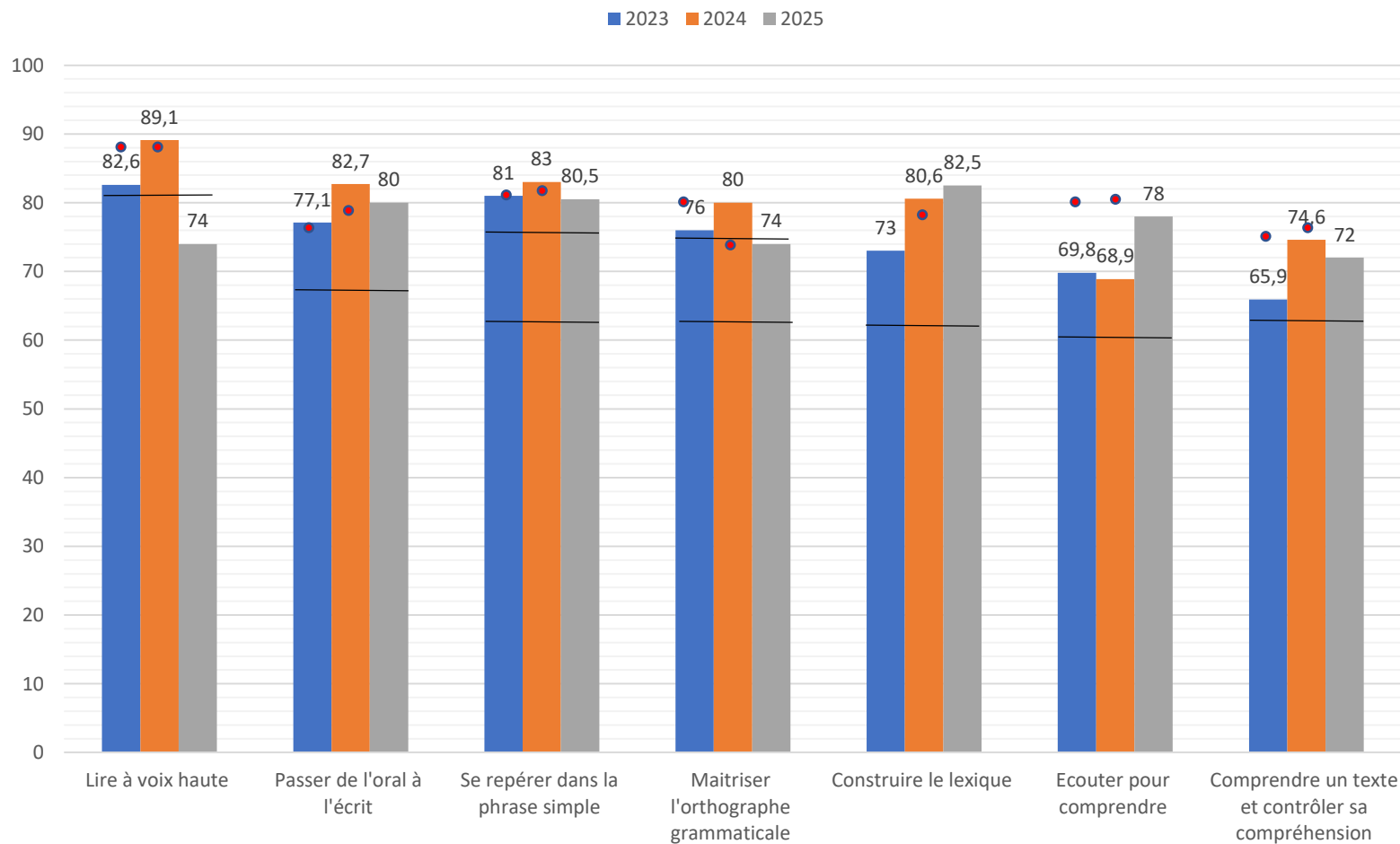
3. Pédagogie / Evaluations Repères Nationales

CE2 - Comparaison des résultats en mathématiques



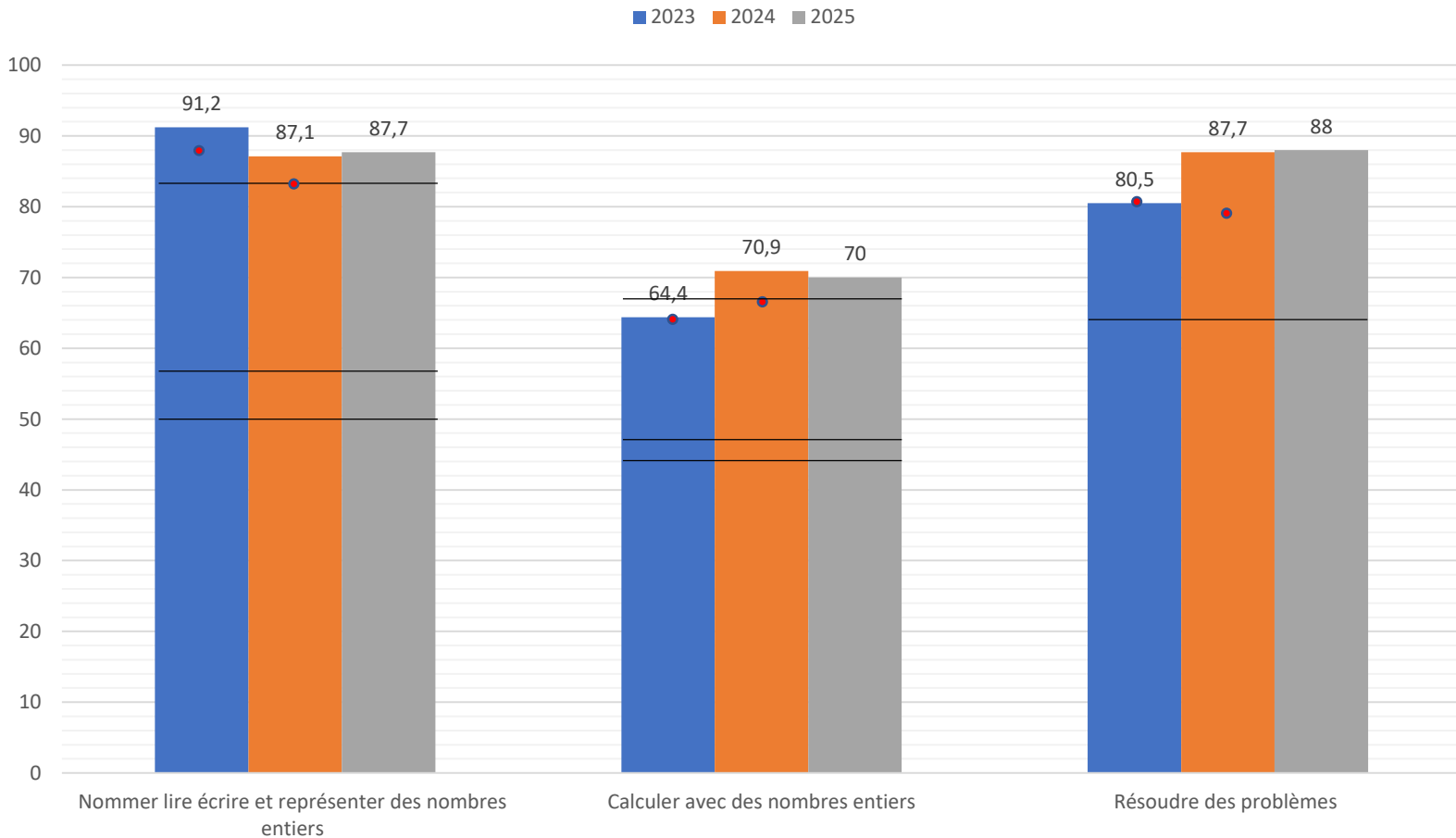
3. Pédagogie / Evaluations Repères Nationales

CM1 - Comparaison des résultats en Français



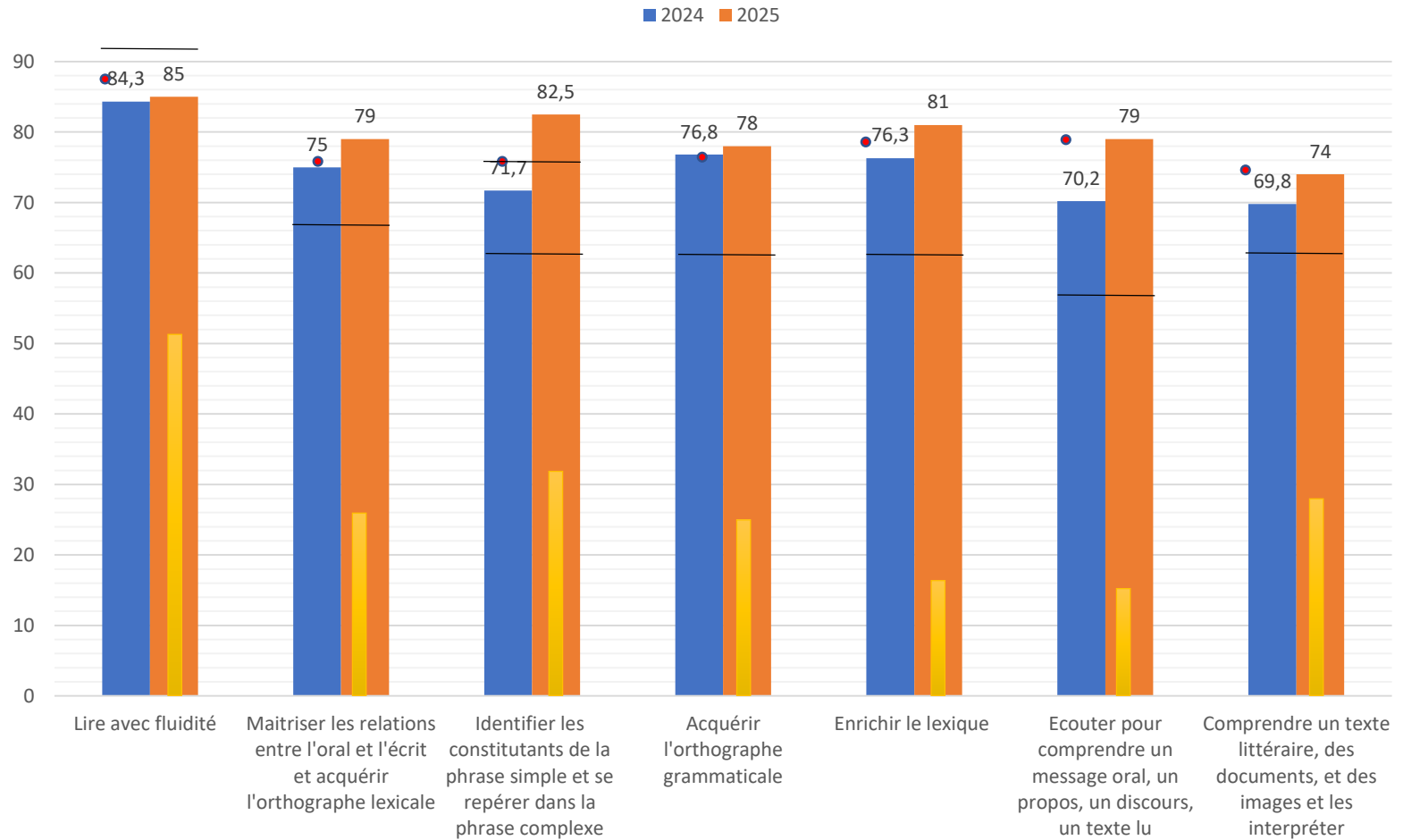
3. Pédagogie / Evaluations Repères Nationales

CM1 - Comparaison des résultats en mathématiques



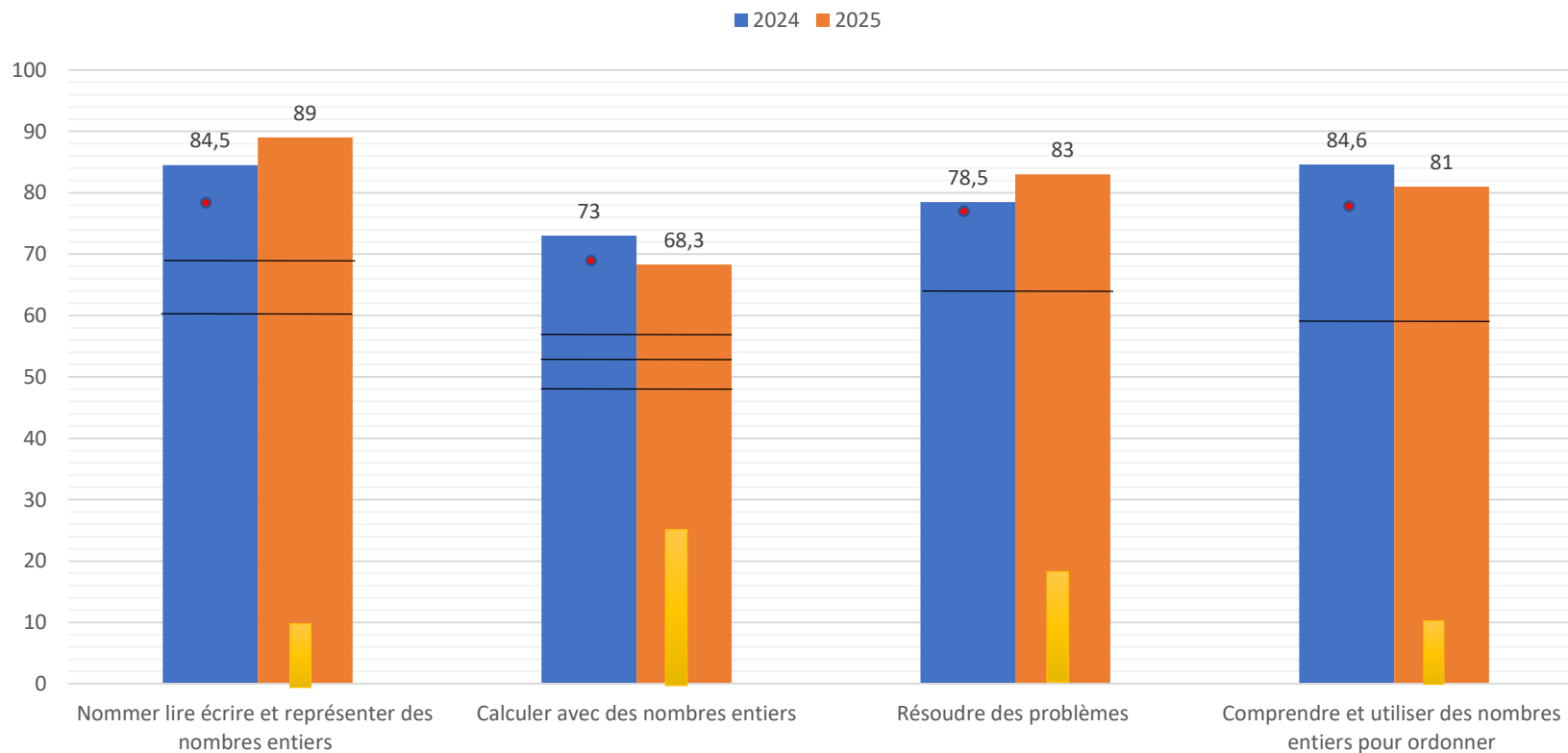
3. Pédagogie / Evaluations Repères Nationales

CM2 - Comparaison des résultats en Français



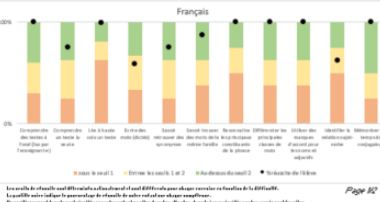
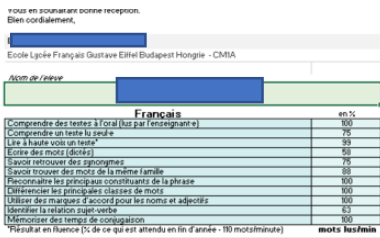
3. Pédagogie / Evaluations Repères Nationales

CM2 - Comparaison des résultats en mathématiques



3. Pédagogie / Evaluations Repères Nationales

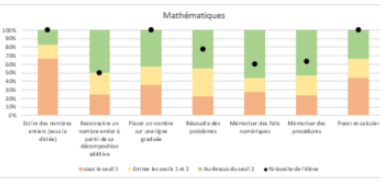
Chaque famille a reçu un document récapitulatif des résultats de son enfant aux évaluations, par compétences, en situant ses résultats dans les zones idoines



GANACHEV Mila - Résultats aux évaluations nationales de CM1

Mathématiques en %

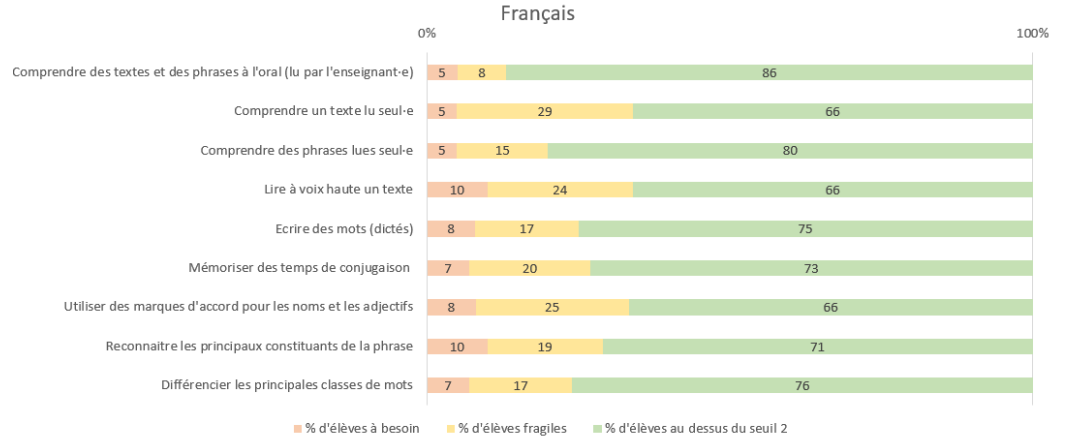
Ecrire des nombres entiers (sous la dictée)	100
Reconnaitre un nombre entier à partir de sa décomposition additive	90
Placer un nombre sur une ligne graduée	100
Résoudre des problèmes	79
Mémoriser des faits numériques	63
Mémoriser des procédures	63
Poser et calculer	100



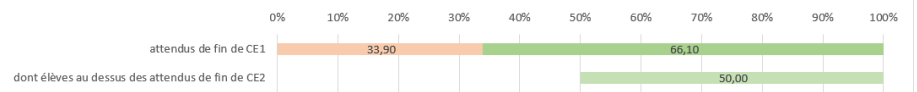
Signature des parents

Exemples d'éléments d'analyse, pour les enseignants, permettant l'identification des élèves : en difficultés (rouge) ou fragiles (orange)

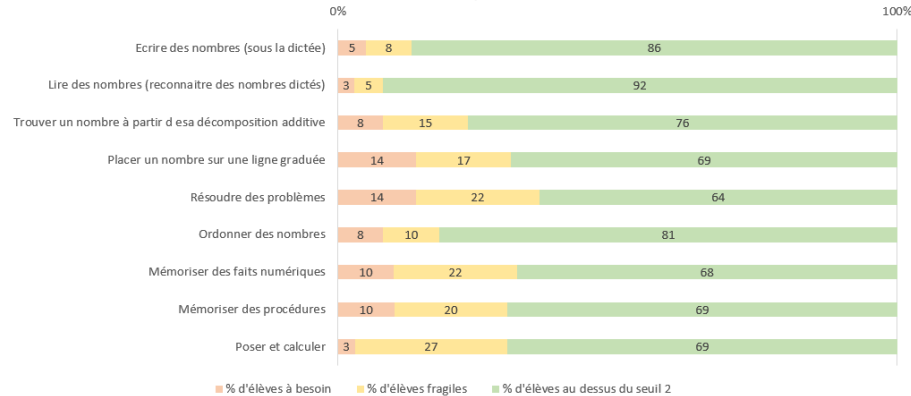
Répartition en % des élèves dans les groupes Français



Fluence - % d'élèves par rapport aux attendus



Répartition en % des élèves dans les groupes Mathématiques



3. Pédagogie / Evaluations repères nationales (Fr)

4 niveaux d'analyse et de lecture :

- 1. comparaison de l'évolution des compétences années après années par niveau
- 2. comparaison des pourcentages de maîtrise des compétences par rapport aux différents seuils fixés par les experts de l'Education nationale : ceux-ci sont différents selon les compétences en fonction du degré de nouveauté pour l'élève et du degré de maîtrise attendu.
- 3. Comparaison des résultats de l'établissement aux autres établissements similaires d'EFE en ZECO
- 4. Nombre d'élèves sous les seuils de fragilité et/ou de difficultés et projets individualisés.

Élément de lecture préalables :

a) Au LFGEB, les élèves encore en Flsco 2ème année ont tout de même passé l'épreuve pour avoir des éléments de prises d'indice mais ne peuvent être comptabilisés dans les élèves fragile et/ou en difficultés au regard de leur parcours encore actif dans le dispositif de néo-francophones.

Le nombre important d'élèves en Flsco dans les niveaux CP et CE1, auxquels le LGEB fait tout de même passer les épreuves expliquent les résultats inférieurs à la zone sur ces niveaux en Français.

b) Par ailleurs, de nombreux établissements de la Zone possèdent une répartition Français vs nationalité hôte plus favorable à une majorité française

c) Enfin, les particularités de la langue hongroise, notamment l'absence de prise d'indices morpho-syntaxiques pour le genre, inexistant, rend plus difficile la réussite des exercices en compréhension en CP, CE1, CE2 : les élèves ayant besoin de plus de temps pour s'acculturer)

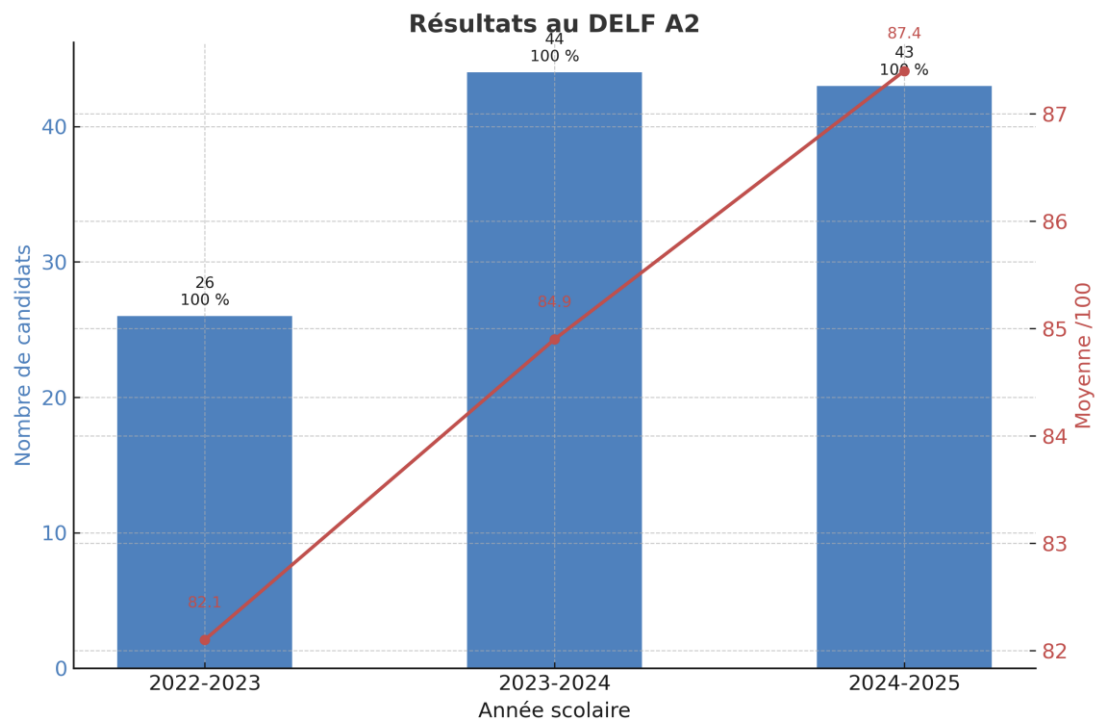
Remédiation : repères des élèves fragiles/ en difficultés

- Adaptations et individualisations en classe, et aides mises en place pour les élèves qui ont des retards ou des difficultés observées après les évaluations repères :
 - En APC (un professeur vient aider en classe en co-intervention ou auprès des élèves lorsqu'il est libéré de sa classe par un cours de Hongrois)
 - En Pôle Aide et Remédiation : en petit groupe de 2 à 3 élèves 1 à 2h par semaine avec un professeur
 - Avec un PPRE (programme personnalisé de réussite éducative) pour les élèves qui ont plusieurs compétences ciblées « en difficulté »
 - Pour les élèves Flsco 1 et 2, les cours de Français continuent et permettront les progrès attendus en Français.

3.Pédagogie / DELF

Niveau de l'épreuve : A2 (Delf Prim)

- Viser la note de 90 sur 100 pour obtenir un niveau moyen d'un élève francophone entrant en 6è
- Les élèves obtenant moins de 90/100 sont ciblés et fléchés pour des accompagnements, remédiations ou soutiens en 6è (Flsco, dispositif « Choc des savoirs »)
- 4 compétences sont évaluées :
 - Compréhension orale
 - Expression orale
 - Compréhension orale
 - Compréhension écrite



Épreuve incluse au parcours scolaire - prise en charge intégrale par le LFGEB depuis 2022

Session 2025 :

Date prévisionnelle de l'épreuve : 4 juin 2025
Nombre de candidats prévisionnel : 45 environ

Cérémonie de remise des diplômes

Chaque année, dès réception des diplômes par l'Etat Français, une cérémonie de remise des diplômes est organisée l'année N+1, présidée par l'Ambassade

3. Pédagogie / pHARe



PRÉVENTION CONTRE LE HARCELEMENT AU LFGEB



QU'EST-CE QUE LE HARCELEMENT ?

Le harcèlement scolaire se définit comme une violence répétée par un ou plusieurs élèves à l'encontre d'un autre élève. Cette violence peut être verbale, physique ou psychologique dès lors que le même élève subit cette violence. Le harcèlement peut avoir lieu partout où les élèves se trouvent et se retrouvent, que ce soit, notamment, dans l'établissement scolaire, à la cantine, sur le chemin de l'école, sur les réseaux sociaux, sur les plateformes de jeux en ligne et dans les boîtes de messageries électroniques.

UNE ÉQUIPE RESSOURCE

Une équipe ressource, composée de 8 personnels intercatégoriels de la communauté éducative a été formée pour prendre en charge des situations qui pourraient aboutir à du harcèlement

UNE MÉTHODE ÉPROUVÉE

La MPP, méthode de la préoccupation partagée, a fait preuve d'un taux de réussite très élevé pour désamorcer les situations qui pourraient aboutir à du harcèlement



UNE ENQUÊTE BIEN-ÊTRE ANNUELLE

Chaque année, tous les élèves de CE2 à la terminale sont invités à répondre à une Enquête Bien-être dans l'établissement, qui permet à la communauté éducative d'agir sur le climat scolaire

DES ÉLÈVES AMBASSADEURS

De la 6^e à la Terminale, des élèves volontaires sont formés 6h à la question de lutte contre le harcèlement, et constituent une équipe d'Ambassadeurs, qui travaille en lien avec l'équipe ressource, la communauté éducative et les autres élèves

COMMENT SIGNALER UNE SITUATION INQUIÉTANTE ?

Que l'on soit élèves, parents, enseignants, ou membre de l'équipe éducative, chacun peut signaler à l'équipe ressource une situation inquiétante en remplissant le **formulaire en ligne sur le site** de l'établissement ! L'équipe prendra immédiatement en charge la situation avec le programme adéquat après étude de la situation



10H D'ENSEIGNEMENT ANNUELLES DU CP À LA TERMINALE

Du CP à la Terminale, 10h d'enseignement et de sensibilisation au harcèlement sont dispensées au long de l'année, avec une cohérence de programmation progressive, en lien avec les programmes

DES ÉVÉNEMENTS ANNUELS FÉDÉRATEURS

- La Journée de Lutte contre le harcèlement
- Le concours NAH (Non au harcèlement)
- La Safe Internet Day



Semaine du Bien-être

Prévention contre le harcèlement scolaire

Du 3 au 7 novembre 2025

Mardi 4 novembre
Concours d'affiches (5ème & Seconde) - Affichage

Mardi 4 novembre
Concours d'affiches (5ème & Seconde) - Affichage

Mardi 4 novembre
Concours d'affiches (5ème & Seconde) - Affichage

Mardi 4 novembre
Concours d'affiches (5ème & Seconde) - Affichage

Mardi 4 novembre
Concours d'affiches (5ème & Seconde) - Affichage

Mardi 4 novembre
Concours d'affiches (5ème & Seconde) - Affichage

Mercredi 5 novembre
"Harcèlement, parlons-en !"
Conférence gratuite à 17h30
Association Marion la Main Tendue
Antoine Metayer

Jeudi 6 novembre
Vendredi 7 novembre
Formation Ambassadeur-ric-e-s
+ Ateliers CE2/6ème

Jeudi 6 novembre journée nationale **NON AU HARCELEMENT**

Événements pHARe

Programme de lutte contre le harcèlement à l'école

Conférence « Harcèlement, parlons-en ! »

Mercredi 5 novembre 2025 - 17h30
Intervenant : Antoine Metayer
Association Marion la Main Tendue
Ouvert aux parents, personnel-les et lycéen-ne-s

Inscription conférence :

Pour les Parents

- Assistez à la conférence du 5 novembre
- Dialoguez avec vos enfants
- Restez vigilant-e-s

Pour les Élèves

- Participez au concours d'affiches (5^e et 2^e)
- Assistez aux ateliers
- Rencontrez vos ambassadeurs-ric-es

Ressources

- équipe ressource : equipe.ressource@lfgeb.hu
- élèves ambassadeurs-ric-es (5^e à 7^e)



+ Accueil in situ d'un statue en impression 3D de l'association Delta Produkció – Judit Gerloczi, en partenariat avec la Mairie du 2eme arrondissement

4. Formation des personnels

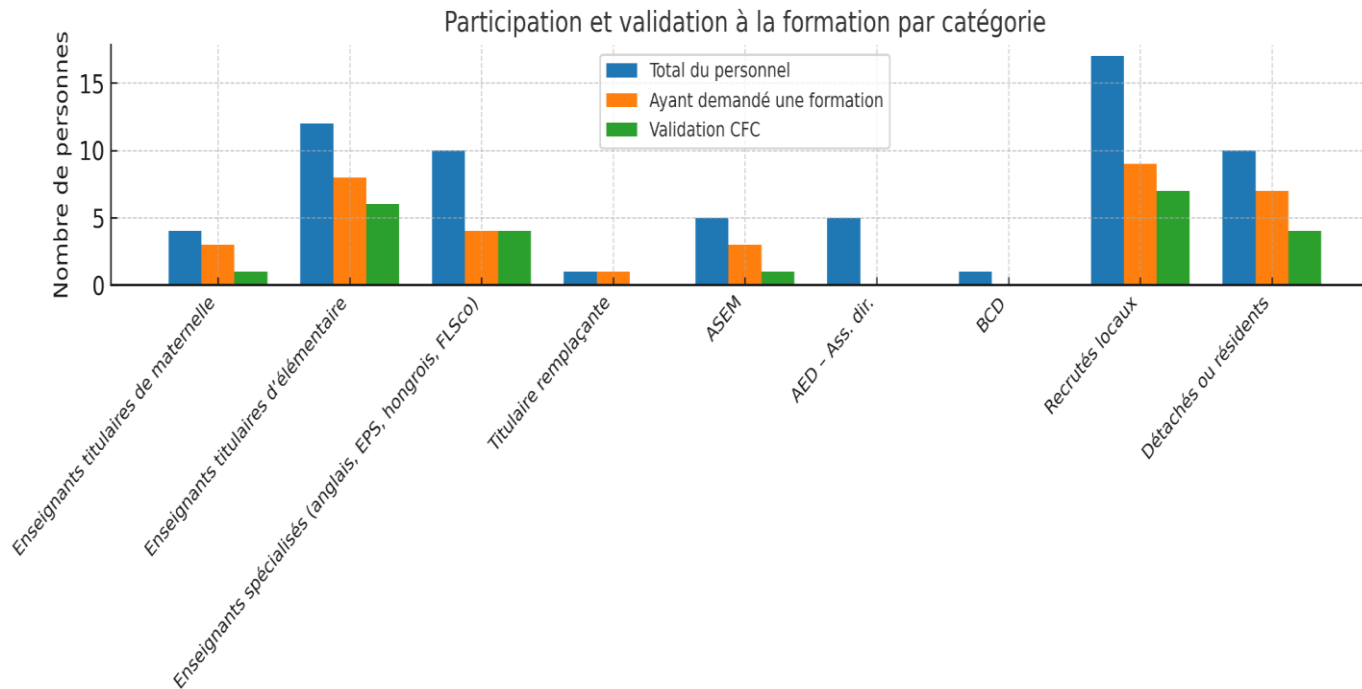
FORMATIONS AEFE : INSCRIPTIONS

- ⇒ 40 demandes en pré-inscriptions en AFZ (Formations dans la ZECO)
- ⇒ 1 personnel en Groupe de Travail ZECO EBEP
- ⇒ 1 personnel en Groupe de Travail ZECO Plurilinguisme
- ⇒ 3 personnels en Formation / GT : pHARe (harcèlement)
- ⇒ 3 formations dans l'établissement :
 - Cycle 3 : Développement des parcours de langue (co-enseignement, co-intervention, gestion de l'hétérogénéité, Parcours PARLE et EMILE)
 - Cycle 1 : travailler autour de projets en mobilisant l'ensemble des équipes et en mettant en lien la langue française et la langue du pays hôte.
 - EPS interdegrés

Les formations sont proposées par l'AEFE, les personnels s'inscrivent en septembre. Elles sont arbitrées par la CFC courant septembre et par l'IRF qui centralisent les demandes de la zone. En janvier, les personnels peuvent exprimer des demandes de formations à intégrer au PFC.

4. Formation des personnels

Personnels	nombre de personnels	nombre ayant demandé une formation		nombre ayant obtenu une validation par la CFC	
enseignants titulaires de maternelle	4	3	75%	1	25%
enseignants titulaires d'élémentaire	12	8	67%	6	50%
enseignants spécialisés (anglais, eps, hongrois, flsco)	10	4	40%	4	40%
titulaire remplaçante	1	1	100%	0	0%
Nombre total d'enseignants	27	16	59%	11	41%
ASEM	5	3	60%	1	20%
AED - ass.dir	5	0	0%	0	0%
BCD	1	0	0%	0	0%
Total autre personnel	11	3	27%	1	9%
enseignants Recrutés locaux	17	9	53%	7	41%
enseignants détachés ou résidents	10	7	70%	4	40%
Statut	27	16	59%	11	41%



4. Formation des personnels

PSC1 :

- Premiers secours
- 21 et 24/11/2025

AFE 1 :

- EPS – co construire / co enseigner
- 12 et 13/2025

AFE 2 :

- Enseigner la langue du pays hôte (3^e année)
- 20/1/2025

AFE 3

- Mesurer et favoriser l'engagement cognitif des élèves en contexte plurilingue
- 4 et 5/6/2025

Conférence présentiel :

- Association Marion la Main tendue
- 5/11/25

Conférences distanciel :

- Canopée - Ecole inclusive
- dates à déterminer

Merci pour votre attention.